

CEDH 390 (2020) 23.12.2020

## Cyberattaque du site internet de la Cour européenne des droits de l'homme

A la suite du prononcé de l'arrêt Selahattin Demirtas c. Turquie (n° 2), le 22 décembre, le site internet de la Cour européenne des droits de l'homme a fait l'objet d'une cyberattaque de grande ampleur qui l'a rendu temporairement inaccessible.

La Cour déplore vivement cet incident grave. Les services compétents mettent actuellement tout en œuvre pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

## Cyberattack on the website of the European Court of Human Rights

Following the delivery of the Selahattin Demirtas v. Turkey (no. 2) judgment on 22 December, the website of the European Court of Human Rights was the subject of a large-scale cyberattack which has made it temporarily inaccessible. The Court strongly deplores this serious incident. The competent services are currently making every effort to remedy the situation as soon as possible.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur <a href="https://www.echr.coe.int">www.echr.coe.int</a>. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : <a href="https://www.echr.coe.int/RSS/fr">www.echr.coe.int/RSS/fr</a> ou de nous suivre sur Twitter <a href="https://www.echr.coe.int/RSS/fr">@ECHR\_CEDH</a>.

## **Contacts pour la presse**

Pendant la crise sanitaire actuelle, les journalistes peuvent continuer à contacter l'unité de la presse via <u>echrpress@echr.coe.int</u>

Tracey Turner-Tretz Denis Lambert Inci Ertekin Neil Connolly

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

